

---

**SENAT**

---

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1959

---

**Service des Commissions.**

---

# BULLETIN DES COMMISSIONS

---

## AFFAIRES CULTURELLES

**Judi 4 juin 1959.** — *Présidence de M. Louis Gros, président.*

— La commission a procédé à la désignation du rapporteur de la proposition de résolution (n° 43, session 1958-1959), de M. Georges Cogniot, tendant à inviter le Gouvernement à rétablir et préserver la laïcité de l'école. Etaient candidats: M. de Maupeou et M. Garaudy, coauteur de la résolution. Par un vote à main levée et par vingt voix contre une et plusieurs abstentions, M. de Maupeou a été désigné.

Puis, un large échange de vues s'est instauré sur l'organisation des travaux et les méthodes de travail de la commission. Le président a fait un exposé sur les nombreux problèmes qui ressortissent de la compétence de la commission et a suggéré la formation de trois groupes de travail correspondant aux trois ministères de tutelle: Education nationale, Affaires culturelles et Information. Il a été précisé qu'il n'y aura pas de cloisons étanches entre ces différents groupes.

Cette proposition a été approuvée.

La commission a ensuite envisagé de consacrer ses prochaines séances à des auditions de ministres: M. Bouulloche, Ministre de

l'Education nationale, M. Malraux, Ministre des Affaires culturelles, M. Frey, Ministre de l'Information.

Enfin, le Président a soumis à l'attention de ses collègues le projet de loi-programme relatif à l'équipement scolaire et universitaire (n° 61, A. N.), lequel est actuellement soumis aux délibérations de l'Assemblée Nationale. La commission a confié à M. Pauly le soin d'étudier plus particulièrement cette affaire et l'a désigné comme rapporteur officieux.

### AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

**Mercredi 3 juin 1959.** — *Présidence de M. Etienne Restat, vice-président.* — La commission a été unanime pour assurer M. Henri Rochereau, nommé Ministre de l'Agriculture, tant de ses regrets de perdre un président dont l'autorité et la compétence étaient indiscutées, que de ses félicitations et de ses vœux pour le succès de la lourde tâche qu'il entreprend.

Elle a ensuite adopté la date du mercredi 17 juin 1959 pour procéder à l'élection de son président. Puis elle a désigné M. Puzet comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 52, session 1958-1959) de M. Léon David tendant à inviter le Gouvernement à appliquer une politique de sauvegarde de la viticulture française.

Enfin, elle a procédé à l'audition de M. Jeanneney, Ministre de l'Industrie et du Commerce, sur la situation actuelle de l'industrie française.

Le ministre a, en premier lieu, indiqué qu'après un très net ralentissement de la production industrielle au milieu de 1958, et une stabilisation au cours de l'hiver, on assiste depuis deux mois à une reprise certaine qui s'est traduite par le rétablissement de l'activité industrielle sensiblement au niveau maximum de 1958. Cette situation n'est toutefois pas générale. Les industries chimiques, la presse et l'édition ont regressé en avril 1959 par rapport à mars 1959. Par contre, l'indice du secteur de la transformation des métaux est passé dans le même temps de 169 à 179. On observe également une amélioration du secteur des biens de consommation durable où le rythme des commandes est supérieur à celui des facturations. De même, le carnet de commande de la sidérurgie est garni pour plusieurs mois et s'accroît à un rythme excellent.

Par contre, le secteur des biens d'équipement continue à souffrir d'une insuffisance de commandes. Cette situation est due à la fois à la réduction des crédits budgétaires d'équipement

intervenue au début de 1958 et au ralentissement des commandes passées par certaines entreprises privées inquiètes de l'évolution de la conjoncture. Le relèvement des crédits d'équipement dans le budget de 1959, l'accélération des commandes des entreprises nationales et l'évolution favorable de la conjoncture doivent améliorer la situation de ce secteur. En outre, des mesures particulières, soit fiscales (amortissement accéléré), soit financières (création de sociétés de financement chargées de favoriser la création ou le développement d'entreprises de biens d'équipement), soit techniques (spécialisation et construction en série), doivent contribuer au relèvement de l'activité de ce secteur.

M. Jeanneney a, en second lieu, abordé le problème de la coordination énergétique.

Il a reconnu l'importance du problème posé et indiqué qu'il venait de charger deux groupes d'experts de lui faire rapport sur cette question dans les prochains mois. Il s'agit de savoir si la situation actuelle résulte d'un simple accident conjoncturel ou si elle marque un tournant des perspectives énergétiques de la France et même de l'Europe. Il n'en reste pas moins que le jour où Lacq débitera 4 milliards de mètres cubes par an, où le pétrole saharien sera pleinement exploité, où le gaz d'Hassi R'Mel arrivera en France, un problème fondamental se posera pour l'industrie charbonnière. D'où la nécessité de tracer une politique énergétique à moyen et à long terme, d'orienter la production du charbon sur certaines qualités et d'organiser la concurrence en ce domaine.

Le Ministre a ensuite répondu aux questions qui lui ont été posées par MM. Beaujannot, Billiémas, Blondelle, Champeboux, Cornat, Coutrot, David, Desseigne, Durand-Réville, Grégory, Jager, Lebreton, Pinton et de Villoutreys.

Ces questions portaient notamment sur la coordination énergétique et la concurrence des différentes sortes d'énergie, l'inflexion sur l'électricité thermique dans la loi-programme sur le développement économique général, l'usine marémotrice de la Rance, l'application du tarif vert de l'électricité, le financement des travaux d'électrification rurale, l'utilisation du charbon par l'industrie chimique, les difficultés de différents secteurs de l'industrie textile, l'exportation des biens d'équipement et la situation du secteur français des machines-outils, le financement des sociétés destinées à faciliter la production des biens d'équipement, la meilleure utilisation par l'industrie de certaines matières premières agricoles, l'accroissement du pouvoir d'achat des consommateurs, la décentralisation industrielle et l'éventualité d'un rétablissement de l'aide à l'exportation.

Au nom de la commission, le Président a très chaleureusement remercié le Ministre tant de son remarquable exposé introductif que des explications extrêmement pertinentes et détaillées qu'il a bien voulu fournir aux questions qui lui étaient posées.

#### AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

**Mercredi 3 juin 1959.** — *Présidence de M. Rotinat, président.*  
— La commission a entendu un exposé de M. Guillaumat, Ministre des Armées.

M. Guillaumat, faisant d'abord le point de la situation des forces en Algérie, a souligné que leur action ne suivait pas un plan rigide, mais qu'elles étaient organisées de façon à exercer une pression augmentée, grâce à la constitution de « commandos de chasse », épaulés par le quadrillage de pacification proprement dit. Il s'est félicité du fait que la récente opération « Oranie » a atteint complètement son but, et il a indiqué que l'actuelle opération « Courroie », autour d'Alger, se développe de manière très favorable. Il a noté que l'effectif de 380.000 hommes instruits ne pourrait pas être diminué et que, d'autre part, pour l'année 1960, la production nationale d'armements et de véhicules pourrait suffire à l'essentiel des besoins en Algérie.

Il a ensuite répondu sur des points plus particuliers aux questions des commissaires, notamment MM. Métayer, Defferre, Rougeron, le Général Petit, Pisani, Périquier, Messaud, Tnaud, Ménard, Motte, de La Vasselais.

Sur l'organisation générale des forces armées dans l'ensemble de la Communauté, le Ministre a souligné que le Premier Ministre — en tant que Ministre de la Défense — et le Ministre des Armées exerçaient la même autorité et avaient la même responsabilité, au titre de la Défense et des Forces armées, dans l'ensemble de la Communauté et de la République. Il a fait état de l'unification du commandement de l'armée métropolitaine et de l'armée de marine, unification qui laisse à cette dernière ses caractéristiques particulières. Il a indiqué que son effort portait sur l'organisation et l'articulation dans la Communauté des forces armées, y compris la gendarmerie, faisant un large appel au recrutement autochtone.

Il a noté, répondant notamment à M. Pisani, que certains éléments de ces forces étaient mis, temporairement ou à titre permanent, à la disposition des Etats membres de la Communauté pour participer au maintien de l'ordre public dont ceux-ci sont désormais responsables sur leur territoire.

A une question de M. Mitterrand, le Ministre a répondu en déclarant qu'une commission élabore actuellement une refonte des dispositions réglementant les conditions dans lesquelles les officiers peuvent faire des déclarations, d'ordre politique notamment. Il a souligné avec beaucoup de précision que les déclarations faites par des officiers dans le cadre actuel du règlement le sont sous sa responsabilité.

A la fin de la réunion, le Ministre a répondu aux questions qui lui ont été posées, notamment par MM. Marius Moutet, Rougeron, Guyot, Mme Dervaux, MM. Messaud et de La Vasselais sur des points particuliers.

### AFFAIRES SOCIALES

**Mercredi 3 juin 1959.** — *Présidence de M. Abel-Durand, Président.* — La Commission a entendu l'avis de M. André Plait sur le projet de loi de programme (n° 56, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'équipement sanitaire et social.

Après un débat général auquel participèrent, outre le président et le rapporteur pour avis, MM. Menu, Golvan, Henriet, Dutoit, Méric et Le Basser, la commission a décidé :

— de donner un avis favorable à l'adoption du texte de l'Assemblée Nationale pour les articles 1<sup>er</sup> et 3 ;

— de déposer un amendement tendant à rédiger comme suit le second alinéa de l'article 2 :

« Toutefois, un décret pris pour l'année en cause, sur la proposition du Ministre de la Santé publique et de la Population, du Ministre du Travail et de la Sécurité sociale et du Ministre des Finances et des Affaires économiques, pourra fixer, en cas de carence des organismes de sécurité sociale et après avis du comité technique d'action sanitaire et sociale, l'affectation par priorité d'une partie des fonds d'action sanitaire et sociale à la réalisation du programme d'équipement sanitaire et social approuvé par le Parlement. »

M. Dulin a présenté son rapport sur les propositions de résolution :

N° 27, session 1958-1959, de M. Fernand Auberger tendant à inviter le Gouvernement à abroger l'article 21 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 en vue du rétablissement de la retraite du combattant.

N° 38, session 1958-1959, de M. André Cornu tendant à inviter le Gouvernement à rétablir immédiatement la retraite du combattant.

N° 41, session 1958-1959, de M. Jacques Duclos tendant à inviter le Gouvernement à rétablir la retraite du combattant et à modifier en conséquence l'article 21 de l'ordonnance n° 58-1371 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959.

A l'unanimité des 27 votants, la commission a adopté les conclusions de son rapporteur tendant au rétablissement de la retraite du combattant et décidé de demander la discussion immédiate de ces textes.

#### LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION, SUFFRAGE UNIVERSEL REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

**Mercredi 3 juin 1959.** — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a procédé à l'examen du rapport présenté par M. Prélot sur les compléments et modifications à apporter au Règlement du Sénat.

Dans la première partie de sa séance, tenue dans la matinée, elle a adopté des dispositions tendant à compléter le Règlement et concernant l'élection des membres et la saisine de la Haute Cour de Justice, les propositions de referendum et les commissions mixtes paritaires. En outre, les principes généraux des dispositions réglementaires relatives à l'élection des sénateurs de la Communauté ont été posés, le rapporteur étant chargé de présenter un texte le lendemain à la commission.

Au cours de la deuxième partie de sa séance, tenue dans l'après-midi, elle a adopté des dispositions tendant à modifier le Règlement.

Par 18 voix contre 1, à la suite d'un vote à main levée, il a été décidé de porter à 80 membres l'effectif de la Commission des Affaires économiques et du Plan.

La procédure du renvoi pour avis a été supprimée dans le cas où une commission spéciale est saisie au fond.

Diverses modifications ont été apportées aux dispositions concernant les scrutins par division des votants, la rédaction et la publication des questions écrites et orales, et la représentation des commissions permanentes à la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation pendant l'examen des articles de lois ou des crédits qui ressortissent à leur compétence. En outre, il a été précisé, par un article 22 bis nouveau, que la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation et la Commission des Affaires économiques et du Plan désignent les sénateurs qui suivent et apprécient la gestion des entre-

prises nationales et des sociétés d'économie mixte, conformément aux dispositions de l'article 164 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959.

La commission a émis, à l'unanimité, le vœu que soit publié le compte rendu des travaux du Comité Consultatif Constitutionnel. Elle a chargé son président d'en informer le Premier Ministre.

Enfin, ont été nommés rapporteurs :

M. Pierre Marcilhacy, du projet de loi (n° 23, session 1958-1959) portant réforme des régimes matrimoniaux ;

M. Paul Ribeyre, des propositions de résolution :

— (n° 32, session 1958-1959) de M. Fernand Auberger tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi rétablissant le siège des commissions d'assistance dans chaque chef-lieu de canton en vue d'éviter des déplacements difficiles et coûteux imposés actuellement aux maires et conseillers généraux ;

— (n° 44, session 1958-1959) de M. Antoine Courrière tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi modifiant l'ordonnance n° 58-1273 du 22 décembre 1958 relative à l'organisation judiciaire ;

M. Georges Boulanger, de la proposition de loi (n° 24, session 1958-1959) de M. Octave Bajeux tendant à la stabilisation des fermages, et de la proposition de résolution (n° 49, session 1958-1959) de M. Charles Naveau tendant à inviter le Gouvernement à abroger le décret n° 59-175 du 7 janvier 1959 relatif au prix des baux à ferme ;

M. André Fosset, de la proposition de loi (n° 25, session 1958-1959) de M. Bernard Lafay tendant à l'abrogation de l'article 5 de l'ordonnance n° 59-272 du 4 février 1959 relative à l'organisation du district de la région de Paris ;

M. Marcel Prélot, de la proposition de résolution (n° 40, session 1958-1959) de M. Pierre de La Gontrie tendant à modifier l'article 7 de la résolution portant règlement provisoire du Sénat.

**Jeudi 4 juin 1959.** — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* -- Conformément à ce qui avait été décidé la veille, la commission a adopté les dispositions réglementaires concernant l'élection des sénateurs de la Communauté.

Il a été procédé ensuite à la désignation d'un groupe de travail chargé d'assister M. Pierre Marcilhacy, rapporteur du projet de loi (n° 23, session 1958-1959) portant réforme des

régimes matrimoniaux. Ce groupe de travail est composé de MM. Georges Boulanger, Jacques Delalande, Jean Geoffroy, Emile Hugues, Léon Jozeau-Marigné, Paul-Jacques Kalb, Marcel Molle, Guy Petit.

Enfin, M. André Fosset a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 57, session 1958-1959) de M. Waldeck L'Huillier et de plusieurs de ses collègues tendant à l'abrogation de l'ordonnance n° 59-30 du 5 janvier 1959 tendant à instituer des districts urbains dans les grandes agglomérations et de l'ordonnance n° 59-272 du 4 février 1959 relative à l'organisation de la Région de Paris.